

Com., 8 juin 2010, n° 08-16298, 08-16485 [Conv. Rome]

Pourvoi n° 08-16298, 08-16485

Motifs : "Mais attendu, en premier lieu, que le contrat de cautionnement est soumis à sa loi propre ; que, selon l'article 3 de la convention de Rome du 19 juin 1980, le contrat est régi par la loi choisie par les parties, ce choix pouvant être exprès ou résulter de façon certaine des dispositions du contrat ou des circonstances de la cause ; que l'arrêt relève que l'acte régissant le cautionnement litigieux est l'acte notarié du 23 juillet 1996 passé devant M. A..., notaire associé à Paris, que le contrat porte des références traditionnelles du droit français, notamment de solidarité et d'indivisibilité et une référence à l'article 877 du code civil français, que la clause contenue dans le passage "contestations" ne concerne que le contrat de crédit et non le contrat de cautionnement, que la distinction des régimes entre les deux contrats est d'autant plus patente que le contrat de cautionnement attribue compétence aux tribunaux de Paris et que c'est donc le droit français qui s'applique à ce dernier ; qu'ayant ainsi fait ressortir qu'il résultait de façon certaine des dispositions du contrat de cautionnement que les parties avaient choisi de soumettre ce contrat au droit français, la cour d'appel a, sans dénaturation, légalement justifié sa décision ;

Attendu, en second lieu, que l'arrêt retient, par des motifs non critiqués, que l'acte de cession du 25 novembre 1998 est formulé en termes de droit français, sans réserve d'application du droit anglais, et que la cession obéit donc au droit français ; (...)"

Mots-Clefs: Convention de Rome

Loi applicable

Loi d'autonomie

Caution

Choix tacite

Doctrine:

RD banc. fin. 2010, n° 217, note D. Legeais

Gaz. Pal. 6 nov. 2010, n° 310, p. 22, note J. Morel-Maroger

Dr. et patr. 2010, n° 198, p. 112, obs. M.-É. Ancel

RD banc. fin. 2011, n° 50, note A. Cerles

Dr. et patr. 2011, n° 202, p. 92, obs. J.-P. Mattout et A. Prüm

JCP E 2011, n° 1882, §14, obs. J. Stoufflet

Imprimé depuis Lynxlex.com

URL source:<https://www.lynxlex.com/fr/text/rome-i-r%C3%A8gl-5932008/com-8-juin-2010-n%C2%B0-08-16298-08-16485-conv-rome/3468>